Nations Unies S/2004/531



# Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juillet 2004
Français
Original: anglais

## Lettre datée du 2 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1549 (2004) du Conseil de sécurité concernant le Libéria. Au paragraphe 1 de ladite résolution, le Conseil a décidé de reconduire le Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 22 de la résolution 1521 (2003) pour une période commençant au plus tard le 30 juin et prenant fin le 21 décembre 2004, et de lui confier les tâches énoncées au paragraphe 1 de la résolution 1549 (2004). Au paragraphe 3 de la même résolution, le Conseil m'a prié, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, de nommer cinq experts au maximum, possédant la gamme de compétences nécessaires à l'exécution du mandat du Groupe d'experts cité au paragraphe 1 de la résolution 1549 (2004).

En conséquence, je vous informe que conformément aux modalités édictées dans la résolution 1549 (2004), notamment celle de tirer parti, autant que possible et s'il y a lieu, des compétences des membres du Groupe d'experts nommé en application de la résolution 1521 (2003), j'ai nommé les cinq experts ci-après :

1. Arthur Blundell (Canada)
2. Atabou Bodian (Sénégal)
3. Damien Callamand (France)
4. Caspar Fithen (Royaume-Uni)
5. Tommy Garnett (Sierra Leone)

J'ai également nommé M. Bodian Président du Groupe d'experts.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-41332 (F) 020704 020704